

El, 8° Z

2699

(34-35)

PROFIL 734
735

LA PHILOSOPHIE AU BAC

Lexique de philosophie

JOSIANE SCHIFRES

PHILOSOPHIE



HATIER

1

1484137

Collection

PROFIL PHILOSOPHIE

dirigée par Georges Décote

Série

LA PHILOSOPHIE AU BAC

sous la direction de Georges Décote
et Josiane Schifres

Lexique de philosophie

JOSIANE SCHIFRES
agrégée de philosophie

EL 802

3699

(34-35)



HATIER

Mode d'emploi

Un lexique n'est pas un dictionnaire : il ne définit pas tous les mots mais seulement quelques-uns. Il opère donc un choix, choix fondé sur le souci d'être utile aux élèves de terminale. Il complète en effet la série « philosophie » de la collection Profil Hatier à laquelle il fait de fréquents renvois.

Les critères retenus ont été :

- la fréquence des termes : il y a un vocabulaire élémentaire de philosophie à connaître,
- l'équivocité : quand un terme dans son usage philosophique diffère du sens courant, voire le contredit, nous avons souligné ces distinctions,
- l'importance : nous avons donné les termes qui, à eux seuls, font ou ouvrent un problème. Et ce problème, nous l'avons indiqué globalement en renvoyant au fascicule de la série « philosophie » qui le précise et le traite,
- la précision : nous avons voulu par des notes bibliographiques situer exactement les ouvrages (chapitres et pages) où les auteurs utilisent les termes. Ainsi un lecteur désirant, pour un devoir, un exposé ou une information personnelle, développer nos définitions, peut aller plus loin dans la recherche.

A la lecture, on verra que nous avons essayé de donner des exemples d'emploi des mots définis (*dans de courtes phrases ou des citations de caractère différent*). Cependant, quand le mot n'est pas d'usage quotidien, de tels exemples auraient paru artificiels : aussi avons-nous préféré, en ce cas, donner plutôt quelques explications supplémentaires.

Enfin, inévitablement, nous avons dû employer dans les définitions des termes définis à d'autres moments ; nous marquons ces termes par le signe * ou bien nous indiquons les articles qui complètent celui qui est lu.

© HATIER - PARIS 1984

Toute représentation, traduction, adaptation ou reproduction, même partielle, par tous procédés, en tous pays, faite sans autorisation préalable est illicite et exposerait le contrevenant à des poursuites judiciaires. Réf. Loi du 11 mars 1957.

ISBN 2-218-04348-3

A

ABSURDE

Par abstraction (sens 2) on parvient à des déterminations
de plus en plus précises des objets réels. L'absurde est la
dénégation de la logique et de la science.

1) L'absurde est la négation de la logique et de la science.
2) L'absurde est la négation de la logique et de la science.
3) L'absurde est la négation de la logique et de la science.

ABSOLU

1. Employé comme adjectif, le terme **absolu** signifie :
 - sans limite ni réserve (*détenir un pouvoir absolu ; constater la nécessité absolue d'une conclusion*).
 - ce que l'on considère seul et non par rapport à autre chose (*une élection se fait à la majorité absolue — 50 % des voix — ou à la majorité relative — plus de voix que les autres*).
2. Comme substantif, l'**Absolu** désigne l'être * qui ne dépend d'aucune autre chose, qui a sa raison d'être en lui-même, c'est-à-dire Dieu * (*Dieu est l'Absolu*).

ABSTRACTION ABSTRAIRE

1. Dans le sens courant, **abstraire** signifie ne pas tenir compte (*abstraction faite de son âge...*).
2. Dans le sens scientifique, **abstraire** signifie considérer à part un élément qui ne se rencontre pas seul dans la réalité (*la couleur est une idée abstraite car on ne rencontre que des objets colorés et des couleurs variées*).

On voit donc que ces deux emplois en viennent à se contredire car ce dont on *fait abstraction* c'est ce qu'on néglige, alors qu'une *abstraction* c'est ce qu'on considère spécialement en négligeant ce qui l'accompagne.

Par **abstraction** (sens 2) on parvient à des déterminations générales qui s'éloignent des réalités concrètes livrées par l'expérience *. Gaston Bachelard écrit : « *l'abstraction* est la démarche normale et féconde de l'esprit scientifique¹ » ; en

1. G. Bachelard (1884-1962) : *La formation de l'esprit scientifique* (p. 5), éd. Vrin, 1972.

On peut lire aussi du même auteur *Le nouvel esprit scientifique*, introduction (p. 5 à 22), éd. P.U.F., 1973, qui affirme la nécessité de l'abstraction.

effet, la connaissance scientifique, pour être rationnelle et sûre, doit quitter les cas particuliers et formuler des lois générales¹. De même Karl Marx affirme que la méthode scientifiquement exacte consiste à aller de l'*abstrait* au concret : il faut d'abord définir des termes *abstrait*s — par exemple, en économie, les termes « valeur », « commerce », « marché », « offre », « demande »... — et ensuite reconstituer les relations qui existent entre ces termes — les rapports entre offre et demande, entre production et marché, ... — pour enfin donner le tableau complet de ce qui se passe dans la réalité. Le commerce existe bien avant que les économistes en expliquent les lois mais, pour formuler ces lois *scientifiquement*, il faut suivre la démarche que nous venons d'exposer : « les déterminations *abstraites* aboutissent à la reproduction du concret par la voie de la pensée² ». Ce n'est pas la même chose de vivre concrètement la réalité — ici faire du commerce — et de la penser scientifiquement — ce qui se fait *abstraitement*.

En dépit de l'emploi péjoratif du mot (*se perdre dans les abstractions*), *abstraire* représente donc l'opération mentale essentielle pour la constitution de la connaissance². On en trouvera la preuve dans le fascicule *Savoir et pouvoir*, I, n° 746, qui examine avec précision les procédés de la pensée scientifique (p. 23 à 26).

ABSURDE

1. Qui est contraire à la logique, qui viole les règles du raisonnement (*un jugement absurde conduit à des incohérences*).

1. Telle est exactement la démarche suivie dans la méthode expérimentale*.

2. K. Marx (1818-1883) : *Contribution à la critique de l'économie politique* (p. 164-166), éd. Sociales, 1966.

2. Pour l'existentialisme ¹ *, le monde même est absurde car il n'a ni sens ni but.

3. Bien que raisonnement et absurde s'opposent (cf. sens 1), on parle de raisonnement par l'absurde quand on prouve une proposition P en montrant que sa contradictoire non-P mène à une erreur ou à une contradiction.

ACCIDENT

Ce qui n'appartient pas à l'essence * d'une chose, c'est-à-dire qui n'est pas nécessaire à l'existence de cette chose, qui peut lui appartenir ou non (*la couleur verte est un accident pour un tissu qui pourrait aussi bien être rouge ou bleu ; de même être musicien est un accident pour l'homme puisque ce n'est pas nécessaire à son existence d'homme*).

Ce terme, fréquent chez les philosophes jusqu'au XVIII^e siècle, est aujourd'hui un peu vieilli.

ACTE MANQUÉ

Acte dans lequel le résultat visé n'est pas atteint mais remplacé par un autre. On désigne ainsi :

- Les lapsus de la parole (*dire un mot pour un autre, inverser des syllabes...*).
- Les ratés de la mémoire (*oublier un nom, un rendez-vous, confondre deux souvenirs...*).
- Les maladroites de l'action (*trébucher, renverser un objet...*).

1. Existentialisme : toute philosophie qui donne une importance première à l'existence individuelle ; mais le nom s'applique surtout à des philosophes des XIX^e et XX^e siècles, tels notamment Kierkegaard (1813-1855), Jaspers (1883-1969), Heidegger (1889-1976) et J.-P. Sartre (1905-1980).

Ce sont des conduites que le sujet réussit habituellement et dont l'échec semble dû à l'inattention ou au hasard. Mais dans la littérature ou dans les films on signale ces actes comme révélateurs d'une émotion (le coupable qui brise un verre, l'amoureux qui bredouille).

Et Sigmund Freud¹ souligne que ces actes ne sont ni insignifiants ni négligeables. L'acte prétendu manqué est, sur un autre plan, réussi : un désir inconscient * s'y exprime de façon directe ou détournée. Par exemple, on devine aisément quel est le désir inconscient du président de la Chambre des députés qui ouvre un jour la séance par ces mots : « Je déclare la séance *close*. » Quant au chimiste qui s'aperçut dans son laboratoire qu'il avait *oublié* d'aller à son propre mariage, il interpréta correctement cet acte en décidant de rester célibataire². Ces exemples simples et souriants ne donnent qu'un aperçu superficiel des interprétations de la psychanalyse * qui se réfèrent à l'ensemble de la personnalité et de l'histoire d'un individu³.

AFFECTIF AFFECTION AFFECTIVITÉ

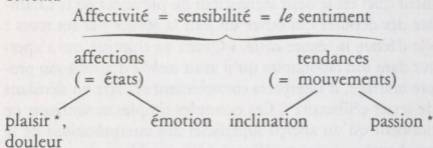
1. Affectif : qui est éprouvé par un individu sous l'effet d'une cause externe ou interne (*la vie affective d'un être*).
2. Affection : - sens commun (pas du tout utilisé en philosophie) : attachement tendre ;

1. S. Freud (1856-1939) : surtout dans *Psychopathologie de la vie quotidienne*, éd. Payot, *Introduction à la psychanalyse* (1^{re} partie), éd. Payot.
2. Exemples tirés de *Introduction à la psychanalyse*, p. 23 et 47.
3. On peut lire le récit vivant et concret de certaines analyses de Freud dans *Cinq psychanalyses*, éd. P.U.F., 1973, qui présente les cas de cinq patients.

- modification d'un individu atteint par une cause externe ou interne à laquelle il réagit (*l'orateur provoque diverses affections chez ses auditeurs*).

3. **Affectivité** : ensemble des phénomènes affectifs éprouvés (états) ou mis en action (mouvements). Synonyme alors de *sensibilité* (sens 2) et de *sentiment* (employé au singulier selon un usage aujourd'hui désuet).

Schéma



AGNOSTICISME

Toute doctrine qui affirme que ce qui dépasse l'expérience humaine (ce qui est métaphysique *) est inconnaissable et refuse donc de parler de Dieu *, de l'au-delà, de l'éternité, etc. Par exemple, Lucrèce¹ estime qu'il convient de ne pas considérer l'existence des dieux car même s'ils existaient ils n'interviendraient pas dans les affaires humaines.

Il ne faut pas confondre cette position avec *l'athéisme* qui, quant à lui, nie l'existence des réalités métaphysiques * et particulièrement de Dieu *.

1. Lucrèce (98-55 av. J.-C.) : *De natura rerum*, Paris, Belles Lettres.

ALIÉNATION

1. Le sens primitif est juridique : l'**aliénation** est la vente ou la cession d'un bien. On trouve ce sens chez J.-J. Rousseau, par exemple, quand il affirme que nul ne peut *aliéner* (vendre ou donner) sa liberté¹.

2. Par extension, **aliéné** désigne celui qui ne s'appartient pas, celui qui ne semble maîtriser ni ses paroles ni ses actes, qui présente des troubles mentaux (*asile d'aliénés*). Il faut remarquer que ce terme est aussi vague et équivoque que celui de « fou » : il ne s'agit pas de termes médicaux mais seulement d'appellations courantes.

3. Pour F. Hegel², l'**aliénation** désigne le fait que la conscience * n'agit qu'en sortant d'elle-même, qu'en se séparant d'elle-même : toute pensée pour se manifester doit se réaliser, *s'objectiver* (c'est-à-dire se faire chose, se faire objet), que ce soit dans un écrit, dans une œuvre d'art, dans une loi ou dans une institution. Bien qu'elle soit l'auteur de ces diverses réalisations, la conscience les ressent comme étrangères, différentes d'elle-même ; elle doit donc les reconquérir, comprendre qu'elles sont ses œuvres : c'est là tout le mouvement de l'histoire*.

4. Chez K. Marx, l'**aliénation** a un sens plus matériel et plus social : l'**aliénation** n'est plus seulement l'objectivation, c'est-à-dire le fait de sortir de soi, de créer des objets et des œuvres, elle désigne des situations concrètes où l'homme s'est perdu lui-même.

Ainsi en est-il dans la religion qui *aliène* l'homme en ce qu'elle dénonce ce qu'il est (mortel, faillible, corporel)

1. J.-J. Rousseau (1712-1778) : *Contrat social*, livre I, chap. IV, coll. 10-18, n° 89.

2. F. Hegel (1770-1831) est d'une lecture difficile pour les débutants, on pourra aborder *Morceaux choisis*, coll. Idées, Gallimard, n° 201-202, tome II, § 148.

pour le faire aspirer au contraire de lui-même (immortalité, sainteté, spiritualité¹).

Mais l'*aliénation* religieuse n'est pour Marx qu'une figure des *aliénations* vécues par les hommes. On doit voir qu'elle s'enracine :

- dans l'*aliénation politique* — l'État frustré le peuple de ses droits —,
- dans l'*aliénation sociale* — les individus sont déterminés par leur classe sociale —
- et surtout dans l'*aliénation économique* — les travailleurs ne maîtrisent ni la forme ni les produits de leur travail².

Dans l'optique de K. Marx, la fin de l'*aliénation* ne peut être obtenue que par la lutte politique et le renversement des structures économiques, politiques et sociales.

On lira sur les analyses de Hegel et de Marx le fascicule *Le travail humain*, n° 745, p. 9 à 20.

5. Le terme *aliénation* se rencontre aussi chez J.-P. Sartre³ pour lequel l'exercice de la liberté suppose qu'elle agisse sur les choses et parmi les autres hommes. Elle court le risque de se figer, de s'engluer, de se voir déformée ou limitée : alors la liberté est *aliénée*.

1. K. Marx parle de la religion dans la « Critique de la philosophie du droit de Hegel » qu'on trouve dans le recueil intitulé : Marx-Engels, *De la religion*, p. 41 à 58, éd. Sociales, 1972.

2. Citons *Idéologie allemande*, p. 51, 62-63, 113-117, éd. Sociales, 1974 ; *Manifeste du parti communiste*, chap. « Bourgeois et prolétaires », éd. 10-18, n° 5.

3. J.-P. Sartre (1905-1980) : *L'être et le néant*, chap. « Être et faire : la liberté », coll. Tel, Gallimard.

AME

1. Réalité, distincte du corps *, à laquelle on attribue le pouvoir de faire que ce corps vive ou pense.

Par exemple, Aristote distinguait :

- l'âme végétative qui fait que tous les vivants se nourrissent, se développent et se reproduisent,

- l'âme sensitive qui appartient aux animaux et aux hommes et leur permet de sentir,

- l'âme rationnelle détenue par les hommes seuls et leur donnant la faculté de penser¹.

2. Pour la pensée européenne, l'âme est, progressivement, définie comme immatérielle et aussi éternelle. Ces qualités lui sont attribuées par Platon², puis par la tradition chrétienne. Cette conception constitue le *dualisme* *, c'est-à-dire la séparation radicale de l'âme et du corps, dont on trouve, par exemple, une expression très claire chez R. Descartes³.

Or la séparation de l'âme et du corps conduit immédiatement au problème de leurs relations en l'homme, comme le montre longuement le fascicule *Désir et raison*, n° 742, p. 42 à 46, p. 56-57.

AMORAL

Qui ne peut être jugé du point de vue moral, qui est étranger à la moralité (*le comportement d'un animal est amoral*).

Il est complaisant et inexact d'employer amoral pour des actions humaines immorales.

1. Aristote (384-322 av. J.-C.) : *Traité de l'âme*, Vrin, 1965.

2. Platon (427-347 av. J.-C.) : le *Menon*, Garnier-Flammation, est une discussion sur la nature et les qualités de l'âme.

3. R. Descartes : *Discours de la méthode*, 10-18, n° 1, 4^e partie ; *Méditations métaphysiques*, n° 1, Méditation IV, 10-18.

ANALYSE ANALYTIQUE

A. Analyse comme opération de décomposition (contraire de *synthèse = composition*)

1. Décomposition d'un ensemble en ses éléments, soit matériellement (*analyse chimique d'un corps*), soit intellectuellement (*analyse étymologique d'un mot*).

2. Toute recherche des éléments d'un ensemble, même si l'on ne peut être assuré de les découvrir tous (*analyse d'un événement historique ; psychanalyse*).

B. Analyse comme méthode

3. Démonstration qui consiste à partir de la proposition qu'on veut démontrer en la supposant établie pour, progressivement, aboutir à des propositions déjà démontrées.

L'analyse est dite *régressive* puisqu'on ramène une proposition nouvelle à des vérités déjà connues ; elle s'oppose à la *synthèse* qui est *progressive* parce qu'elle compose des vérités connues pour en tirer des propositions nouvelles.

4. Méthode qui va de l'effet aux causes, c'est-à-dire qui cherche à « remonter » d'un phénomène * à sa cause. En ce sens, elle est une méthode de découverte, et se distingue de la synthèse, méthode d'exposition.

5. Spécialement au XVII^e siècle, l'analyse désigne l'algèbre parce qu'elle procède selon la méthode définie en 3.

6. Analytique : qui procède par analyse dans n'importe lequel des sens ci-dessus.

7. Jugement analytique chez Kant ¹ : jugement dans lequel le prédicat * (= attribut) est contenu dans le sujet.

1. E. Kant (1724-1804) : *Critique de la raison pure*, Vrin ; dans *Textes choisis, La raison pure*, P.U.F., p. 48-49.

Ce jugement est une définition a priori * (« tous les corps sont étendus » est un jugement de ce type). Il s'oppose au jugement synthétique qui propose des prédicats non contenus dans le sujet par expérience, donc a posteriori *. Voir *Savoir et pouvoir*, n° 747, II, p. 10 à 12.

ANTHROPOCENTRISME ANTHROPOMORPHISME

1. La racine *anthropos* est le mot grec signifiant « homme ».
2. L'anthropocentrisme est le fait de considérer l'homme comme le centre de l'univers, de penser le monde et les choses en partant de l'homme (*il est anthropocentrique de penser que le monde a été fait pour l'homme*).
3. L'anthropomorphisme est le fait de prêter à des forces naturelles ou à des êtres surnaturels des sentiments humains (c'est ce que l'on nomme l'*animisme*) et des formes humaines (*les religions * sont nombreuses à représenter leurs dieux de façon anthropomorphique : ainsi les Grecs de l'Antiquité représentaient Neptune, dieu de la mer, comme un vieil homme barbu portant un trident*).

A PRIORI — A POSTERIORI

1. Expressions adverbiales d'orthographe immuable (ni accent ni pluriel) qui s'utilisent comme adjectif ou comme nom (*un a priori ; une idée a priori*).
2. A priori a un usage courant : il est utilisé comme synonyme de « à première vue » (*a priori, cela semble une bonne idée*).

3. Le couple *a priori* — *a posteriori*, en philosophie, sert à opposer deux types de connaissances :

- celles qui viennent de l'expérience ou en dépendent = connaissances *a posteriori*,
- celles qui sont *a priori*, qui ne dépendent pas de l'expérience, qui sont indépendantes de l'expérience.

Par exemple, je peux démontrer mathématiquement que la somme des angles du triangle vaut 180° sans même dessiner de triangle, donc *a priori*, tandis que je parviendrai à ce résultat *a posteriori* si je dessine un triangle et mesure ses angles avec un rapporteur.

C'est Kant¹ tout particulièrement qui use de cette opposition pour distinguer des connaissances pures, universelles et nécessaires — ce sont là les qualités de l'*a priori* —, des connaissances empiriques, *a posteriori*.

ARCHÉTYPE

1. Sens courant : modèle premier ou idéal (*cette maison est l'archétype du style normand traditionnel*). Synonyme de type ou prototype.

2. Dans des philosophies idéalistes, les archétypes désignent des idées surrasensibles, suprêmes, qui servent de modèles éternels aux choses sensibles. Par exemple, Platon² parle des Idées * réalités éternelles et divines qui sont les *archétypes* de toutes choses : ainsi, quand un artisan fait un lit, il copie l'idée de lit qu'il a en tête et cette idée elle-même imite l'Idée (éternelle) de lit.

1. E. Kant (1724-1804), in Textes choisis, *La raison pure*, P.U.F., p. 48 à 54.

2. Platon (427-347 av. J.-C.) : *Le Parménide*, Garnier-Flammarion : dialogue assez ardu qui s'interroge sur la nature et le rôle des Idées.

3. C.G. Jung¹ fait un usage particulier du mot archétype : il nomme ainsi des idées mythologiques communes à tout un peuple ou à toute une époque formant l'inconscient collectif* et se retrouvant dans les légendes, les mythes ou les rêves.

Par exemple, l'Ombre, personnage masculin sombre et inquiétant, se rencontre dans le folklore, dans des œuvres littéraires, dans les rêves : c'est un *archétype*.

ART

1. A l'origine, art désigne toute activité humaine visant à produire des résultats. L'*art* s'opposait ainsi à la nature, puissance productive non humaine. On trouve les traces de ce sens dans les oppositions entre l'*artificiel* et le naturel, entre l'*artifice* et la nature.

En conséquence, les textes qui usent de ce sens (par exemple, ceux des philosophes antiques, Platon, Aristote) parlent d'*art* aussi bien pour l'activité du savant, que pour celle de l'artiste ou pour celle de l'artisan.

2. Sens général : habileté, savoir-faire (*monter une mayonnaise, c'est un art*).

3. Depuis le XVIII^e siècle, le mot art est limité à la production de choses reconnues comme belles, d'œuvres ayant un but esthétique. L'*art* alors s'oppose à la science qui vise à connaître les choses et à l'artisanat qui produit des objets utiles.

Mais les objets utiles peuvent aussi être beaux et on parlera d'*art populaire* : c'est donc que les frontières ne sont pas très nettes entre l'*art* et la technique. On verra la difficulté qu'il y a à situer l'*art* en lisant le fascicule *Le pouvoir des signes*, n° 741, II^e partie : L'art, p. 58 à 78.

1. C.G. Jung (1875-1961) : *L'homme à la découverte de son âme*, Petite bibliothèque Payot, 1966.

ASCÈSE ASCÉTISME

1. Ascèse : effort moral pour réduire et même supprimer les satisfactions apportées aux besoins * et désirs * organiques. C'est un renoncement dû à la domination de la volonté dans lequel l'ascète veut trouver soit une maîtrise de lui-même soit une amélioration spirituelle préconisée par une religion (*le bouddhisme valorise l'ascèse*).

2. Ascèse : par extension, toute pratique qui conduit à sacrifier certaines satisfactions (*il y a une ascèse dans la recherche scientifique*).

3. Ascétisme : la situation de renoncements, de privations matérielles, et d'exercices d'endurance à laquelle conduit l'ascèse (*la vie de certains moines ermites est ascétique*).

4. Ascétisme : recherche délibérée de la souffrance et de la douleur par volonté religieuse d'expiation et de mortification (*l'ascétisme des anciens ordres religieux cloîtrés*).

AUTISME

Terme utilisé en psychanalyse *. Fermeture sur soi, rupture du lien avec autrui et avec la réalité.

AUTONOMIE

1. En sociologie : capacité à se donner ses propres lois. S'entend à 2 niveaux :

- pouvoir de se gouverner dont jouit l'État *, qui se dirige politiquement, économiquement et socialement. Le mot équivalait à *indépendance* ou *souveraineté* (*tel État est sorti de la colonisation et accède à l'autonomie*) ;

2. Caractère de ce qui est vrai parce que conforme aux règles de la raison (*une proposition démontrée est une vérité*).

Ces deux sens du mot *vérité* se rencontrent dans les différentes sciences : voir *Savoir et pouvoir*, II, n° 747, p. 55 à 68.

VIE

1. Ensemble des événements se déroulant entre la naissance et la mort d'un être. De là :

- durée de ces phénomènes (*la vie est si courte*) ;
- histoire d'un individu (*la vie de Descartes*) ;
- par extension, la manière de vivre (*quelle vie menez-vous ?*).

2. Phénomènes caractéristiques de certains êtres (« les vivants ») : la nutrition, la reproduction, la croissance, etc. (*Les êtres ayant la vie se distinguent de la matière inerte.*) Ces phénomènes sont étudiés par la biologie*.

3. Principe des phénomènes vitaux (« *La vie est l'ensemble des forces s'opposant à ma mort* », écrivait Bichat).

Souvent personnifiée en ce sens : la vie.

Les sens 2 et 3 font surgir le problème de la définition et de l'origine de la vie. Voir ce que deviennent ces problèmes pour la biologie contemporaine dans *Savoir et pouvoir*, I, n° 746, p. 47 à 65.

VOLONTÉ

1. Faculté qui cause des actions, pouvoir de se déterminer pour certaines raisons ou certains motifs (*la volonté qui m'anime...*).

2. Disposition morale à choisir le bien ou le mal (*bonne ou mauvaise volonté*).

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

